Fin du certificat!

ATS SPORT

Qu'est ce que le **PPS?**

Pourquoi ce changement?

depuis septembre 2024...

- **Faciliter** et **promouvoir** l'accès au sport
- **Responsabiliser** le sportif face aux risques
- Permettre une démarche plus **rapide**

PPS = Le Parcours Prévention Santé qui remplace le certificat médical pour la course à pied:

Pour plus d'infos

Comment ça marche?

rendez-vous en ligne...

- Plus besoin de passer chez le médecin, ni de se déplacer
- Complétez vos **coordonnées**
- Puis regardez **3 petites vidéos** de prévention aux risques de la course à pied et aux précautions à prendre
- Enfin, obtenez un numéro et un QR Code de **certification**

Comment l'utiliser?

lors de l'inscription...

- Le **numéro ou le QR Code** du PPS est à renseigner dans votre dossier d'inscription
- Le PPS est valable **3 mois**, doit donc être en cours de validité à la date de la course

Vous n'avez plus qu'à vous inscrire à votre prochaine course sur une plateforme comme ***ATS Sport !***

Présent dans toute l'Occitanie
https://www.ats-sport.com/

Commencez votre course ici!

*Via ce QR Code vous pouvez créer votre **PPS** dès maintenant!*

Pour plus d'infos

Scan me!

Louez votre matériel de chronométrage et commandez vos dossards sur *Point Course* ! Disponible partout en France !

https://pointcourse.com/